

**PLÉNIÈRE II :**  
**SIGNE ET TEXTE**

## Tours et entours de la dénomination : la *signalétique* entre terminologie et dénomination

Bernard BOSREDON

Paris III, Sorbonne nouvelle, SYLED-RES

### Introduction

- Nous concevons communément les dénominations courantes de la langue ordinaire, les termes techniques des langues spécialisées et les noms propres comme relevant, pour les premiers d'un système lexical, les seconds des règles d'une nomenclature ou mode de classification technique - et donc causale - d'aménagement linguistique, pour les derniers enfin d'une histoire des noms d'objets uniques<sup>61</sup>.
- Ces trois régimes dénominatifs sont l'objet d'études spécialisées en lexicologie et lexicographie, en terminologie et terminographie, en onomastique classique ou dans un modèle renouvelé, fort des contributions de la philosophie du langage, de la sémantique référentielle et de l'analyse du discours<sup>62</sup>.
- L'approche « signalétique » — objet de cette communication — appartient au dernier champ de recherche, celui de l'analyse des noms d'entités individuelles fortement ancrées dans des usages et des pratiques de nomination. C'est le cas des titres d'œuvres, *Le déjeuner sur l'herbe* (un tableau), *Meunier tu dors*, *Les feuilles mortes* (chansons) ; des familles de noms de lieux, *Le Cluny* (une brasserie à Paris), *rue Bonaparte*, *place du Panthéon* ; *Le Tour de France*, *Paris-Dakar* (épreuves sportives) etc.
- Nous nous proposons d'abord de présenter les propriétés des dénominations qui ressortissent de la signalétique ou *dénominations signalétisées* (désormais *DS*) et constituent un champ intermédiaire entre les dénominations lexicales et les termes de la terminologie. Nous observerons que ce champ intermédiaire quelque peu composite partage avec la famille des noms propres la même propriété référentielle, désigner une entité individuelle en la nommant. Il se sépare d'elle cependant en synchronie au plan morpho-sémantique, les *DS* présentant une forme de compositionnalité qui les fait ressembler aux termes des discours spécialisés. Ces propriétés analysées, nous verrons pour terminer quelles conséquences peut avoir en traductologie cette spécificité à fois sémantico-référentielle (monoréférentialité) et morpho-sémantique (compositionnalité) des *DS*.
- Les *DS* présentant une diversité considérable, je sélectionnerai les titres, principalement de tableaux, et des éléments complémentaires empruntés à l'odonymie ou noms de rues et autres voies de communication pour les besoins de la démonstration.

### I. Propriétés sémantico-référentielles des *DS* (*DS/lexique/terminologie*)

Je définirai les *dénominations signalétisées* (*DS*) comme des dénominations monoréférentielles motivées relatives à un terrain pragmatique de la référence<sup>63</sup>. La signalétisation peut donc concerner des noms d'individus, des noms d'objets singuliers renvoyant à des artefacts : titres ou noms d'œuvres d'art, titres de films, de chansons, de toiles, de photographies, noms de parfums, de bateaux, de cafés, de restaurants etc. etc. C'est la dimension pragmatique de leur emploi qui est à l'origine de leur motivation. J'appellerai enfin *Signalétique* l'ensemble de marques linguistiques configurant ces dénominations selon des distributions contraintes et/ou statistiquement prégnantes. Il nous faudra établir ce qui distingue ces secteurs pragmatiques de la dénomination signalétisée des domaines de spécialités, rubriques techniques des dicos<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> Ceci implique que nous restreignons le terme de dénomination à tout ce qui permet de référer à des "objets" et non à des relations. En d'autres termes, les formes linguistiques du français qui sont l'objet de cette étude ne sont ni des verbes, ni des adjectifs, ni des prépositions ni toute autre forme qui ne correspondent pas à des GN définies, pour les expressions mono-référentielles, ou des N non munies d'une quantification, pour les autres.

<sup>62</sup> BOSREDON B, PETIT G., TAMBA I. 2001.

<sup>63</sup> BOSREDON B., 2006.

<sup>64</sup> CANDEL D., pp. 100-115, 1979.

## I.1 Dénominations mono-référentielles versus dénominations classificatoires et dénominations catégorielles

Les titres et autres DS partagent avec les Npr la propriété d'être des dénominations. Ils s'en distinguent en ce qu'ils appartiennent à des répertoires pré-établis. Nous retiendrons les 3 propriétés caractéristiques ci-dessous :

Propriété (p1) : le caractère monoréférentiel des DS les distingue à la fois des termes d'une terminologie et des noms communs du système lexical français.

Propriété (p2) : les DS partagent avec les Npr et les termes de la terminologie la propriété de présenter des configurations invariantes dans tous les emplois qui en sont faits, contrairement aux descriptions définies, aux désignations nominales dont la forme variable dépend du choix du locuteur.

Propriété (p3) : les titres et plus largement les DS présentent une propriété nouvelle par rapport aux Npr et aux noms standard, celle d'être des dénominations conçues comme inédites.

La propriété (p1) est à mettre en relation avec d'autres propriétés linguistiques. Les DS peuvent, comme les noms propres, être recueillies dans des dictionnaires spécialisés. Mais elles ne figurent pas dans le lexique avec les mêmes propriétés morpho-lexicales usuelles (synonymie, hyperonymie...). Elles constituent par ailleurs un système d'index permettant la référence à un individu et non à un système terminologique organisant un champ de connaissances dans un système classificatoire, ni non plus un système lexical découpant l'expérience cognitive en catégories distinctes.

La propriété (p2) les rapproche des Npr et des noms catégoriels du système lexical en ce qu'elles présentent des configurations invariantes dans tous les emplois qui en sont faits.

Comme les noms propres, ce sont des désignateurs rigides au sens de Kripke<sup>65</sup>. Comme eux, ce sont des dénominations ; cela est à rapprocher de leur capacité commune à tenir lieu d'arguments pour des prédicats appellatifs, verbes ou relateurs, comme dans les exemples ci-dessous :

(1) « *Mathématique etc.* : », cet ouvrage au titre étrange de Jacques Roubaud a été publié en 1997

(2) « *Portrait d'un chevalier* », encore appelé « *Le chevalier au bain* »<sup>66</sup>

(3) « *Les meules* » ou « *Le champ de pommes de terre* » (Gauguin)

La propriété (p3) les éloigne des Npr et des noms catégoriels mais les rapproche des termes des nomenclatures et des discours spécialisés. Contrairement aux premiers, les DS n'appartiennent pas à des répertoires ou à des catalogues spécifiques, pré-établis, "codés". Les titres notamment présentent la propriété de ne pas être — sans risque — réutilisables.

(p3) exprime l'unicité fondée non seulement sur le lien référentiel (une forme  $\Leftrightarrow$  une entité unique) mais également sur l'unicité de la forme linguistique utilisée; c'est en tout cas, quels que soient les cas d'espèce, la représentation que les locuteurs ont de la donation des noms signalés. Ils les conçoivent comme des dénominations originales et donc nouvelles. Ils les construisent, les inventent. Parfois en même temps que leur référent (tableau, bateau, événement sportif, etc.) ces dénominations partagent cette propriété avec les termes de la terminologie, même si la production des termes est réglée par un protocole.

## I.2 Morpho-sémantisme et compositionnalité : la question de la motivation

Nous avons vu que ce qui rapprochait les DS et ces termes c'est que ces 2 types de formes étaient caractérisés, contrairement aux Npr et aux dénominations lexicales, par une structuration morphosyntaxique de nature compositionnelle :

(4) *outil à chambre avec pilote pour l'avant-trou*

---

<sup>65</sup> Chez S. KRIPKE un nom propre désigne son référent directement sans passer en quelque sorte par ses propriétés. Conforme à une tradition initiée par J.S. MILL (MILL, 1896 : 35), un nom propre *dénote* (i.e. *réfère à*) un individu mais ne le *connote* pas (i.e. ne le *décrit* pas). Si donc, il réfère bien à un individu particulier, ce ne peut être uniquement en vertu des propriétés qui le caractérisent. Selon KRIPKE également, l'identification d'un individu en vertu d'un paquet de propriétés accidentelles ne peut donner qu'une identification accidentelle paramétrée par des valeurs relatives à un monde possible. Concrètement, le porteur du nom *Chirac* ne cesse de référer au même individu, que l'on évoque le monde réel ou un monde imaginaire. En revanche, ce n'est pas désigner nécessairement le même individu si j'y réfère par la description définie, *le président de la république*, puisque cette désignation nominale dénotera CHIRAC dans le monde réel et quelqu'un d'autre dans un monde possible.

<sup>66</sup> G. PEREC, 1979.

- (5) *vis à billes, visse à tête noyée, visse à tête bombée*<sup>67</sup>  
 (6) *Casseur de pierres à la brouette*  
*Autoportrait à l'oreille coupée*  
 (7) *Café grand-mère, rue Bonaparte*  
 (8) *Le prix Renaudot / Le Renaudot; le paquebot France/ Le France*

Les exemples (4), (5) sont des termes spécialisés qui déterminent une classe d'objets techniques par addition de propriétés caractérisantes. Dénominations classificatoires, elles s'opposent à d'autres dénominations du même type construites selon une normativité pensée. Des règles constituent cette normativité qui se présente comme l'expression d'une nécessité organisatrice et explicative : on peut justifier une nomenclature consacrée à un domaine technique en donnant les raisons de l'affectation de tel terme à tel type d'objet.

En revanche, les exemples (6), (7), et (8) témoignent d'une logique différente.

Ils ne correspondent pas à des classes mais à des individus ; ils identifient, caractérisent un individu par un trait qui n'appartient qu'à lui. Par exemple dans (6) et (7), *à la brouette, grand-mère, Bonaparte, etc.* sont des éléments indexicaux et non propriaux.

## II. Propriétés formelles des DS : signalétisation par distribution contrainte ou par choix préférentiels

Les formes de la caractérisation indexicale sont extrêmement nombreuses et variées. Si l'on prend le seul exemple de la titrologie picturale, on observe des choix lexicaux exprimant la forme, la couleur, la position dans l'espace, des choix de structures grammaticales privilégiant des constructions en *à + le* ou *avec*, des titres avec un nom tête évoquant le champ de la peinture :

- (9) *Nu au lever, Autoportrait à l'oreille coupée, etc...*<sup>68</sup>

Il s'agit là de choix préférentiels qui constituent un ensemble de pratiques dites parfois « conventionnelles » pour reprendre la formule de Sylvain Auroux<sup>69</sup>. Il s'agit de régulation informelle repérable dans des pratiques écrites spécifiques.

À côté de ces choix conventionnels, on observe également des constructions distributionnelles contraintes comme le cas des noms de rues :

- (10) *rue Bonaparte / rue de Paris*  
 (11) *rue \* de Bonapart / rue \* Paris*  
 (12) *Le Champollion (un cinéma) / Le ? cinéma Champollion*  
 (13) *Le Cluny (une brasserie) / Le ? café Cluny*  
 (14) *La BNP / La ? banque BNP*  
 vs  
 (15) *Le rapport Delors / Le ? Delors*  
 (16) *La génération Mitterrand / La ?? Mitterrand.*

Nous avons montré par ailleurs que ces contraintes n'étaient pas de même nature ou ne pesaient pas de façon uniforme. Mais le résultat à retenir de l'observation de ces données est l'existence d'un système plus ou moins contraint de la dénomination d'entités uniques dont on voit qu'il contribue à produire des dénominations signalant un type de référent (cinéma, restaurant, toponymes) par rapport à d'autres. Ces dénominations motivées visent l'identification au moyen d'une caractéristique à fonction indexicale ou au moyen de la séquence LE + Npr (le Npr étant éponyme puisque *Cluny* dénomme d'abord une abbaye célèbre avant de pouvoir dénommer un restaurant).

## III. Bilan et pistes traductologiques

La signalétique apparaît donc comme un régime dénommatif qui privilégie la récurrence de tours et de choix spécifiques dans la construction de ces identifiants polylexicaux que sont les DS. Les locuteurs peuvent avoir le sentiment de construire des formes inédites mais en réalité, ils cultivent, sans y prendre

<sup>67</sup> H. BÉJOINT, F. MANIEZ, 2005, p. 220.

<sup>68</sup> B. BOSREDON, 1997, pp. 161-187.

<sup>69</sup> S. AUROUX, 1991, pp. 77-107.

garde un formulaire établi. Ces schèmes prêts à l'emploi constituent une sorte de stéréotypie de la dénomination construite de façon apparemment libre. Nous constatons que ces schèmes récurrents qui impriment une facture spécifique à ce type de dénominations constituent l'essence et l'originalité de ces dénominations motivées. Par là, elles sont assez proches des proverbes dont la valeur de proverbe est au moins autant portée par la forme du signifiant que par le sens de sorte que la traduction pose, dans les deux cas, des problèmes analogues. On sait qu'un proverbe ne peut pas être traduit mais qu'il doit trouver son « équivalent » sous peine de perdre sa valeur de « dire proverbial ». On voit, de même, que les dénominations signalétisées ne peuvent être traduites qu'en gardant intacte la dimension de la dénomination portée par la structuration du signifiant sous forme de schèmes récurrents. Le traducteur devra donc établir les appariements "naturels" entre les modes constructifs relevant de chacune des deux langues.

## **Bibliographie**

- AUROUX Sylvain, *Lois, normes et règles*, HEL, 13/1, pp. 77-107, 1991.
- BOSREDON Bernard, *Titres et légendes : absence de marque et marque d'absence*, Travaux linguistiques du CERLICO, 9, Rennes, P.U.R., 1996.
- BOSREDON Bernard, *Les titres de tableaux*, PUF, Paris, pp. 98-100, 1997.
- BOSREDON Bernard, *Titres et noms propre : des voisins ou des cousins ?*, Peeters, Louvain, à paraître, 2006,
- BOSREDON Bernard, TAMBA Irène, *Npr et dictionnaire de langue*, in *Nom propre et nomination*, éditeur M. Noailly, CNRS, dépôt Klincksieck, Paris, 1995.
- BOSREDON Bernard, PETIT Gérard, TAMBA Irène (éditeurs), *Linguistique de la dénomination*, Cahiers de praxématique, 36, Praxiling, Université Paul-Valéry, Montpellier III, 2001.
- CANDEL Danielle, *La préservation par domaines des emplois scientifiques et techniques dans quelques dictionnaires de langue*, Langue française, 43, pp. 100-115, 1979.
- FRADIN Bernard, MARANDIN Jean-Marie, *Autour de la définition : de la lexicographie à la sémantique*, Langue française, 43, pp. 60-83, 1979.
- KRIPKE Saul, *Naming and Necessity*, Oxford, Blackwell, 1980.
- MILL John Stuart, *Système de logique déductive et inductive*, trad. L. Peisse, Paris, Alcan,
- PEREC Georges, Balland, Paris, 1988, Poche, [1979].
- REY-DEBOVE Josette, *Npr et dictionnaire de langue*, *Nom propre et nomination*, éditeur M. Noailly, pp. 107-122, CNRS, dépôt Klincksieck, Paris, 1995.
- TAMBA Irène, livre Peeters sur la dénomination, 2006.

# Terminologie et néologie dans la langue française

Henriette WALTER  
Professeur émérite de linguistique  
Université de Haute-Bretagne

Dans le vaste domaine de la lexicologie, la terminologie tient une place bien particulière et plutôt restreinte puisque, loin de porter sur l'ensemble du lexique d'une langue, elle ne s'applique chaque fois qu'à un domaine spécifique, et où des définitions précises s'imposent. De plus, la terminologie se trouve toujours liée à la néologie car il est constamment nécessaire de nommer les nouvelles notions ou les nouveaux outils nés des progrès dans chacune des disciplines concernées.

En France, il existe depuis de nombreuses années, au sein du gouvernement, un dispositif dit d'enrichissement de la langue française, spécialement créé pour proposer de nouvelles formes lexicales pour des notions ou des techniques n'ayant pas encore reçu de dénomination spécifique dans la langue française. En même temps s'infiltrèrent des emprunts aux langues étrangères. Ces formes empruntées sont parfois bienvenues parce qu'elles remplissent un vide lexical du français, mais elles méritent souvent d'être remplacées par de nouveaux termes, plus transparents en français. C'est la méthode de travail de ces commissions de terminologie et de néologie chargées de l'enrichissement de la langue qui fait l'objet de l'exposé qui suit.

## I. Quelques opérations réussies

Il est vrai que l'évolution des langues n'a jamais été décidée par décret, mais des propositions venues d'en haut ont parfois été unanimement acceptées dans l'usage commun.

Il ne viendrait, par exemple, à l'idée de personne aujourd'hui de nommer son ordinateur un *computer*, bien que ce mot ait pourtant connu, tout comme *software*, une brève heure de gloire avant 1970, où *logiciel* a été proposé et l'a emporté. Depuis, non seulement le terme *logiciel* a été substitué à *software*, mais il a été à l'origine d'autres termes d'informatique comme *didacticiel* (logiciel destiné à l'enseignement par ordinateur), *ludiciel* (logiciel de jeux), *progiciel* (ensemble de programmes en vue d'une même application par divers utilisateurs).

De même, le terme *puce*, pour désigner la plaquette de silicium sur laquelle est gravé un microprocesseur, a barré la route à son concurrent anglais *chip*, ambigu pour un francophone, habitué à relier ce mot à de fines rondelles de pommes de terre frites.

Dans le domaine des sports, on peut citer le *vélo tout terrain*, désormais connu aussi sous le sigle *v.t.t.*, qui a été largement adopté par le grand public, de préférence à *mountain bike* ("vélo de montagne").

En dehors de ces quelques réussites incontestables, et qui sont passées dans le domaine public, on connaît peu l'étendue des études terminologiques organisées par l'État français depuis plus de trente ans, et qui ont été structurées de façon beaucoup plus complète il y a dix ans.

## II. Le dispositif pour l'enrichissement du français

Le dispositif créé par décret, le 3 juillet 1996, comprend une Commission générale de terminologie et de néologie, qui travaille en collaboration étroite et constante avec l'Académie française pour proposer des termes précis dans divers domaines spécialisés, ces termes ne devenant obligatoires que dans les textes administratifs, tout en étant seulement recommandés aux usagers du français.

Dans cette démarche, ce qui est intéressant pour les linguistes, c'est qu'au sein des diverses commissions spécialisées, des experts, des hauts fonctionnaires et des chercheurs exercent une veille lexicale afin de repérer les besoins en nouveaux termes, le plus souvent révélés par des formes empruntées, qui ont le mérite d'exister mais qui peuvent prêter à confusion. Une réflexion approfondie sur le ou les sens précis à prendre en compte pour un terme donné permet ensuite aux diverses commissions de proposer un terme mieux adapté aux structures lexicales du français.

## III. Le fonctionnement du dispositif

La Commission générale de terminologie et de néologie coordonne et harmonise les travaux de 18 commissions spécialisées, à raison d'une par département ministériel : agriculture, culture, défense,